

N° 2025-011

**INTEGRATION D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES VERSANTS D'AIME DANS L'AVENANT AU PROGRAMME
D'ETUDES PREALABLES AU PROGRAMME D' ACTIONS
DE PREVENTION DES INONDATIONS PORTE PAR L' APTV**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 5

Dans le cadre de l'élaboration d'un avenant au Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP PAPI) sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise, le syndicat mixte de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) prévoit d'étendre la durée d'exécution de la procédure et entreprend des adaptations de la programmation technique pour recentrer les interventions sur les secteurs prioritaires à l'échelle de la vallée. L'objectif de cette démarche est également d'accélérer des dossiers en cours d'études vers les phases opérationnelles et de préparation des travaux en vue de construire un PAPI complet à court terme.

Ainsi, l'APTV a engagé une démarche de concertation avec l'ensemble des intercommunalités de la Tarentaise pour arbitrer et valider les secteurs à investir sur chaque territoire, le tout dans une logique de cohérence technique et d'actions sur des secteurs jugés prioritaires au regard de la dangerosité des aléas, des enjeux présents dans les zones vulnérables, de l'état des ouvrages de protection hydraulique et de l'avancement des dossiers.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant la validation, par le Préfet de la Savoie, le 12 juillet 2022, d'un Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP PAPI) au sein de la structure porteuse du syndicat de l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV) sur la période de juillet 2022 à juillet 2025 sur 5 intercommunalités de la Tarentaise,

Considérant le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de Communes des Versants d'Aime au syndicat mixte de l'APTV le 1^{er} janvier 2023,

Considérant l'état d'avancement actuel de la programmation technique du PEP PAPI et le retard pris dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions inscrites dans la procédure,

Considérant la décision du comité de pilotage de la procédure du PEP PAPI en date du 26 novembre 2024 de réaliser un avenant à cette procédure pour prolonger la durée du PEP et réviser la programmation technique en la recentrant sur les actions ouvertes et prioritaires,

Considérant que des actions locales visant à la prévention des inondations pilotées par le service GEMAPI de l'APTV sont en cours sur le territoire de la Communauté de Communes les Versants d'Aime et qu'elles peuvent être intégrées dans la procédure du PEP PAPI dans le cadre de l'avenant compte tenu de leur état d'avancement,

Considérant les orientations et décisions prises par la Communauté de Communes les Versants d'Aime pour sélectionner et prioriser les secteurs vulnérables vis-à-vis des inondations à l'échelle de l'intercommunalité de la COVA lors de la réunion organisée entre l'APTV et la Communauté de Communes des Versants d'Aime en date du 5 décembre 2024,

Considérant que ces orientations ont été guidées par une grille de priorité présentant le degré d'importance des aléas et des enjeux concernés par zone inondable.

AUTORISE de poursuivre les actions ouvertes suivantes dans la programmation du PEP PAPI :

- Torrent du Villard : finaliser la régularisation du système d'endiguement,
- Torrent du Bonnegarde : finaliser la régularisation du système d'endiguement,
- Torrent du Nant Fesson : finaliser la régularisation du système d'endiguement,
- Torrent du Poncet : études pré-opérationnelles,
- Torrents sous Montchavin-Les -Coches : études diagnostic et de définition de la stratégie de gestion.

AUTORISE d'ajouter dans la mesure du possible :

- En priorité 1 : Torrent du Bonnegarde : études pré-opérationnelles pour améliorer le fonctionnement sur le sommet du cône de déjection avec la suppression d'un ouvrage mur et la consolidation d'un cheminement des écoulements en crue,
- En priorité 2 : Torrent de l'Ormente – étude de diagnostic voire études pré-opérationnelles,

AUTORISE de reporter les actions suivantes à une prochaine programmation PAPI :

- Torrent du Bonnegarde : EDD avec travaux pour remplacer le pont départemental,
- Torrent du Villard : étude diagnostic et de définition d'actions ;
- Torrent du Ponthurin : étude diagnostic et de définition d'actions ;
- Torrent du Nant Fesson : études-pré-opérationnelles,
- Torrents sous Montchavin-Les-Coches : études pré-opérationnelles et de maîtrise d'oeuvre
- Isère à la ZAC des îles d'Aime : mesures de réduction de la vulnérabilité de deux entreprises,
- Isère à la zone d'activités des îles d'Aime - régularisation d'un système d'endiguement,
- Torrent des Granges - régularisation d'un système d'endiguement.


FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
38100 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX